

5 juillet 2005

Plus de justice fiscale: propositions socialistes pour simplifier les impôts
et rétablir l'égalité devant le fisc

9 principes et 27 propositions du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE

Le 16 mai 2004, le PS a brillamment remporté la bataille contre le paquet fiscal. La campagne en vue de la votation a démontré que la population était particulièrement sensible aux thèmes de l'égalité fiscale et du financement des prestations des collectivités publiques.

A l'heure du frein à l'endettement, l'Etat doit améliorer la perception de ses recettes et la politique fiscale va donc prendre de plus en plus d'importance.

Malgré leur échec cuisant en votation, les partis de droite continuent imperturbablement à vouloir accorder des privilèges aux plus riches et à démanteler l'Etat.

Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale entend, pour sa part, améliorer l'équité fiscale au bénéfice de la majorité de la population, plus particulièrement dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs ainsi que des locataires.

Les axes et principes de sa politique en la matière sont les suivants:

1. La justice fiscale doit être rétablie.

- **Rejet** de la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur et recommandation au Parti socialiste de **lancer un référendum** si le Conseil national n'apporte pas des modifications substantielles ;

- **Rejet** de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises qui vise à instaurer une imposition partielle des dividendes sauf si elle est complétée par l'imposition des gains de participations
- **Harmonisation matérielle** des impôts pour les personnes morales afin de mettre un terme à la ruineuse concurrence fiscale entre les cantons;
- **Egalité du traitement fiscal** entre locataires et propriétaires
- **Le minimum vital** doit être libéré d'impôts dans tous les cantons

2. Il est nécessaire de relancer la lutte contre les lacunes fiscales.

- **Elimination** des lacunes fiscales dans les domaines du 2^{ème} et du 3^{ème} piliers de la prévoyance professionnelle et dans celui de l'imposition de la propriété de logement,
- Les accords fiscaux avec les riches étrangers (imposition selon la dépense) doivent être **supprimés** ;
- **Lutte contre la fraude fiscale.** La Suisse ne saurait être un refuge pour l'évasion fiscale. Il faut également augmenter les contrôles afin d'assurer l'égalité devant le fisc et protéger les contribuables honnêtes ;

3. Les grandes disparités d'imposition entre les régions doivent être réduites.

Il faut s'attendre à ce que l'introduction de la nouvelle péréquation financière ne résolve pas les différences croissantes de l'imposition entre régions. La solution passe par l'harmonisation matérielle des impôts.

- Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale entend ainsi étudier différents modèles d'harmonisation des impôts sur le plan national;

4. Grâce à la simplification de l'impôt direct sur le revenu, il faut rétablir l'imposition selon la capacité contributive de chacune et chacun.

- **Simplification** de l'impôt direct grâce à la suppression des nombreuses déductions fiscales et remplacement par des crédits d'impôt et d'autres transferts ciblés ;
- **Imposition** conséquente et harmonisée des successions et donations avec affectation du produit de l'impôt au financement des coûts des établissements médico-sociaux ;

5. Grâce à la simplification de la TVA, il faut améliorer la Transparence et l'efficacité de la perception de l'impôt

- **Simplification** de la TVA et maintien d'un taux normal et d'un taux réduit uniquement pour des raisons sociales ; toute réforme de la TVA doit permettre une amélioration des conditions des revenus modestes et moyens ;
- **Refus d'une mini-réforme** de la TVA selon la motion Hess (augmentation du taux réduit au profit du secteur de la gastronomie);
- Demande expresse au Conseil fédéral de **calculer les conséquences économiques et sociales** de toute simplification radicale de la TVA ; compensation sociale de toute augmentation de la charge des revenus modestes et moyens ;

6. La réforme de l'imposition de la famille doit être tournée résolument vers l'avenir et être financièrement supportable.

- Soutien à un **modèle d'imposition individuelle et simplifiée** («imposition individuelle avec répartition partiellement forfaitaire») ;
- Suppression des **déductions** pour enfant et remplacement par des allocations pour enfant ;
- L'introduction de l'imposition individuelle doit s'accompagner d'une simplification du système fiscal, notamment au niveau des déductions ;
- La réforme de l'imposition des familles ne doit pas s'effectuer aux dépens des célibataires ;

7. Il faut cesser de détourner la politique fiscale à des fins extra-fiscales.

Les objectifs sociaux en faveur des enfants, de la formation et de l'accès à la propriété doivent être atteints, si possible, grâce à des aides directes :

- **Allocations familiales et crédit d'impôts** au lieu des déductions fiscales pour enfant
- **Développement de l'offre en matière d'accueil extra familial** au lieu des déductions accordées pour la garde des enfants
- **Bourses d'études et bons de formation continue** au lieu des déductions fiscales
- **Aide directe** à la construction de logements sociaux et soutien à la propriété de logement au lieu des déductions actuelles ;

8. Toutes et tous doivent participer au financement des dépenses publiques.

Le PS s'élève contre toutes les tentatives visant à réduire la charge fiscale relative ou absolue, qu'il s'agisse d'impôts directs ou indirects, des personnes physiques comme des personnes morales

- Alors que les entreprises engrangent des bénéfices record et que les caisses des collectivités publiques sont vides, la suppression de l'imposition des entreprises s'apparente à une gifle à l'égard des personnes salariées comme des entrepreneurs soucieux de justice fiscale. Le PS appelle les associations patronales à se distancier de cette proposition ;
- Le PS s'oppose à la suppression de l'impôt sur le timbre. Si elle devait se réaliser, il faut prévoir une taxe équivalente.

9. A long terme, l'environnement a besoin d'une adaptation écologique du système fiscal.

La seule exception à la stricte distinction de la politique fiscale des autres objectifs politiques consiste en une réforme fiscale écologique. La forte imposition des énergies non renouvelables doit déboucher sur une répartition durable des ressources. Déplacer la charge fiscale permet de soutenir le facteur travail et de promouvoir les énergies renouvelables.

- Il faut donc reprendre le débat sur une réforme fiscale écologique. Le Conseil fédéral est appelé à faire des propositions concrètes en ce sens dans les deux ans qui viennent.
- A court terme, il faut introduire une taxe sur le CO2. Les taxes cantonales sur les véhicules à moteur doivent être harmonisées sur le plan national et développées sur le principe du pollueur-payeur.